

(A)

( N° 156. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 18 AVRIL 1848.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Van Loy, cultivateur à Assenede (Flandre Orientale).**

*(Voir le N° 47 de la Chambre des Représentants.)*

MESSIEURS,

Le sieur Van Loy, né à Westdorpe (Pays Bas), le 3 octobre 1807, est établi en Belgique depuis 1852 ; il y a déjà deux fois contracté mariage avec des femmes belges. Il est en partie propriétaire de la ferme qu'il exploite à Assenede. Les autorités consultées estiment qu'il est, sous tous les rapports, digne de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération, par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, à la majorité de 41 suffrages contre 20.

J. VAN SCHOOR, Rapporteur.